

# Conditions et modalités de paiement De la clinique Saint-Pierre d'Ottignies

Nos factures sont payables dans les 15 jours par virement bancaire au numéro de compte précisé sur le bulletin de versement. Afin d'éviter d'importants frais bancaires à nos patients (et particulièrement à nos patients étrangers), nous n'acceptons pas les chèques comme mode de paiement.

Toute facture impayée à son échéance fera l'objet de l'envoi d'un rappel gratuit sur un support durable (courrier postal, SMS ou email). À défaut de paiement à l'échéance du rappel (15 jours calendrier), il vous sera porté en compte un intérêt de retard au taux directeur majoré de 8 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire calculée de la façon suivante :

- 20€ si le montant dû est inférieur à 1000€



Page gén. : 37186

Numéro de facture : 244613346

Facture pour soins ambulatoires dans l'hôpital

Identification de l'hôpital  
Clinique Saint Pierre

Patient : WERY, PRISCILLIA MARIE  
RUE DE VELROUX 3  
4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

WERY, PRISCILLIA MARIE  
RUE DE VELROUX 3  
4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

121-22-0

Avenue Reine Fabiola, 9  
1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV  
Numéro I.N.A.M.I. : 7/10043/94/000  
Numéro BCE : 0410508057  
Téléphone : 010/437.712  
Numéro de facture : 244613346  
Date de facture : 30/09/2024  
Date d'envoi : 17/10/2024  
Numéro de dossier : 0001234346  
Date de naissance : 13/07/2004  
Mutualité : 134/04071332232 (110/110)  
Soins du : 10/09/2024  
au : 10/09/2024

**Communication:**

Exceptionnellement des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.  
Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat.	Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
	(1)			(4)				
Honoraires remboursables								
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
CONSULTATIONS, VISITES ET AVIS WITTEBOLE, ANN	NC	0040190027	10/09/24	105534	1	13,27	12,00	14,73
<b>Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins</b>						<b>13,27</b>	<b>12,00</b>	<b>14,73</b>
5. Frais divers		Admission		Code	Nombre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
SUPPL EXPEDITION FAC		0040190027		960455	1		5,00	
<b>Sous-total 5 - Frais divers</b>						<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	
<b>TOTAUX</b>						<b>13,27</b>	<b>17,00</b>	<b>14,73</b>
<b>TOTAL à payer par le patient</b>								<b>31,73</b>
<b>Solde à payer par le patient au compte :</b>								<b>31,73</b>
		BE82 7320 0789 7568		BIC : CREGBEBB				
		AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++424/4613/34646+++						

- Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.  
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.  
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.